

**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Centre de Loisirs Sans Hébergement
des Puys et Grands Monts**

**Extrait du registre
des délibérations du Syndicat**

L'an deux mil vingt, le 12 mars, le Syndicat Intercommunal des Puys et Grands Monts, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie de la Jonchère Saint-Maurice, sous la présidence de Horry Jean-Marie, président du syndicat,

Nombre de membres titulaires en exercice : 14

Date de convocation du Syndicat : 03 mars 2020

Présents : Mmes Lebugle, Delhotte, Carriaud, Japaud, Simonet, Violle, Mrs Peyrot, Horry, Charvit, Roux, Jouannetaud, Gallard

Absents excusés : Mrs Stoebner, Jolys, Mme Chabroullet

Madame Simonet a été élue secrétaire

Objet : Tarifs ALSH



Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs à appliquer à compter du 6 juillet 2020.

Après discussion, les membres du SIVU à l'unanimité décident d'appliquer les tarifs suivants :

Tranches	Quotient familial	Base	
1	0-800	journée	8,95 €
		½ journée	5,80 €
2	801-1200	journée	9.15 €
		½ journée	6.00 €
3	1201-1500	journée	9.35 €
		½ journée	6.20 €
4	1501 et +	journée	9.80 €
		½ journée	6.65 €

Il est également rappelé :

- qu'un montant de 3 euros est facturé à chaque famille dont l'enfant est inscrit à l'Accueil de Loisirs seulement le jour d'une activité payante (piscine, cinéma, patinoire, etc...). Cette mention figurera comme l'an passé en dessous de la grille des tarifs jointe à chaque fiche d'inscription.
- qu'une majoration de 10 euros est appliquée pour chaque sortie payante en dehors du Limousin pour les enfants qui sont inscrits uniquement ce jour-là, afin de limiter le nombre d'enfants

Il est également évoqué le montant de la participation pour les mini-camps. Le prix est fixé à 16.00 euros par jour et par enfant.

*Pour copie conforme :
en mairie, le 19 mars 2020
Le Président
Horry Jean-Marie*

